



**---** Limite de zone

espace boisé classé

**—** mur protégé au titre du L123 - 17°

élément remarquable protégé au titre du L 123 - 17° (pompe, croix, lavoir...)

mare protégée au titre du L 123 - 17°

**\*\*\*** haie protégée au titre du L 123 - 17° ou à remplacer avec essences locales

cheminement protégé au titre du L123 - 16°

nouvelles constructions non dessinées au cadastre

exploitation agricole

**Risques :** (source BRGM et commune)

marnières recensées

N.B. : La commune est concernée par un risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE SENONCHOIS

**COMMUNE  
DE LA SAUCELLE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**

**PLAN DE ZONAGE  
pièce n°4-f (zoom)**

0 25 50 100 250m

1/2500<sup>ème</sup> Elaboration  
Approuvée le :

Modifié les : Mis à jour les : Edition :

Ingr'ESPACES - Cité Descartes - 1 rue Albert Einstein 77 420 Champs-sur-Marne - 01 64 61 86 24